

**PROCES-VERBAL**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2023**  
**ARRETE LE 5 DECEMBRE 2023**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE SEPT NOVEMBRE, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.*  
*Date de la convocation : 31 octobre 2023*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Jean-Luc BARBO, Nathalie BEAUVY, Jean-Luc COUELLAN, Catherine DREZET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Yves LEMOINE, Éric MOISAN, Jean-Pierre OMNES, Christophe ROBIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX.

Guy CORBEL et Yves RUFFET sont arrivés après le vote de la délibération n°2023-186.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Pierre LESNARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Jean-Luc GOUYETTE donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Nicole POULAIN.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Claudine AILLET

**ORDRE DU JOUR**

- *Affaires générales – Procès-verbal du Bureau communautaire du 10 octobre 2023 – Approbation*
- *Economie Innovation Recherche – Parc d'Activités du Vau Jaune 2 (Bréhand) – Cession de parcelles – DIRREN/SCI MEFE*
- *Economie Innovation Recherche – Parc d'Activités du Vau Jaune 2 (Bréhand) – Cession de parcelle – La Compagnie des Déboucheurs/SCI LBME*
- *Gestion du patrimoine – Entretien de sites communautaires – Prestation par les communes*

**Délibération n°2023-186**

Membres en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 5

Pouvoirs : 2

**AFFAIRES GENERALES**  
**PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2023 – APPROBATION**

Afin d'assurer l'information du public, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le (les) secrétaire (s), est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le secrétaire. Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres de l'assemblée délibérante présents ou représentés et du (des) secrétaire (s) de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels, elles ont été adoptées, les demandes du scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site Internet de Lamballe Terre & Mer et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public. L'exemplaire original du procès-verbal, qu'il soit établi sur papier ou sur support numérique, est conservé dans des conditions propres à en assurer

la pérennité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-15,

Teneur des discussions :

*La délibération n'a donné lieu à aucun débat.*

**Après en avoir délibéré :**

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE le procès-verbal du Bureau communautaire du 10 octobre 2023,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

### Délibération n°2023-187

Membres en exercice : 19

Présents : 16

Absents : 3

Pouvoirs : 2

#### **ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE PARC D'ACTIVITES DU VAU JAUNE 2 (BREHAND) – CESSION DE PARCELLES – DIRREN / SCI MEFE**

Actuellement implantée sur le Parc d'Activités de Lanjouan à Lamballe-Armor, l'entreprise DIRREN est une entreprise de découpe laser de pièces métalliques sur mesure. Dirigée par Messieurs FEBVRE et MEVEL, ils souhaitent déménager leur activité sur le Parc d'Activités du Vau Jaune 2 à Bréhand suite à la vente de leurs locaux à Lamballe-Armor.

Pour ce faire, Messieurs MEVEL et FEBVRE sollicitent Lamballe Terre & Mer pour l'acquisition des parcelles ZW 264 (1 349m<sup>2</sup>) et ZW 284 (1 800 m<sup>2</sup>). Le projet est un bâtiment industriel de 1 182 m<sup>2</sup> afin d'y installer atelier de chaudronnerie et bureaux.

Vu :

- La délibération du Conseil communautaire n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations accordées au Bureau par le Conseil communautaire,
- L'avis des domaines du 25 septembre 2023 estimant la valeur vénale des biens (parcelle mère ZW 269 et parcelle ZW 264 pour une superficie totale de 9 045 m<sup>2</sup>) à 7 € HT du m<sup>2</sup>, assortie d'une marge d'appréciation de 10%,

Teneur des discussions :

*La délibération n'a donné lieu à aucun débat.*

**Après en avoir délibéré :**

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE la cession des parcelles ZW 264 (1 349 m<sup>2</sup>) et ZW 284 (1 800 m<sup>2</sup>), pour une surface totale de 3 149 m<sup>2</sup>, situées sur le Parc d'Activités du Vau Jaune 2 à Bréhand, au bénéfice de la SCI MEFE, ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 7 € HT/m<sup>2</sup>, soit 22 043 € HT,
- PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

## Délibération n°2023-188

Membres en exercice : 19

Présents : 16

Absents : 3

Pouvoirs : 2

<p style="text-align: center;"><b>ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE</b> <b>PARC D'ACTIVITES DU VAU JAUNE 2 (BREHAND) – CESSION DE PARCELLE</b> <b>LA COMPAGNIE DES DEBOUCHEURS / SCI LBME</b></p>
---

La Compagnie des Déboucheurs est une entreprise de débouchage de canalisations et détections des réseaux par caméra pour les professionnels et particuliers. Dirigée par Monsieur Aymeric LEPAGE, les bureaux de l'entreprise sont situés à son domicile et le matériel ainsi que les véhicules techniques sont stockés chez les salariés.

Dans le cadre du développement de son entreprise, Monsieur LEPAGE sollicite Lamballe Terre & Mer pour l'acquisition du lot n°16 (parcelle ZW 281 de 2 047 m<sup>2</sup>) sur le Parc d'Activités du Vau Jaune 2 à Bréhand afin d'y installer les locaux de son entreprise (bureaux, atelier et stockage). Le projet de bâtiment a une surface d'environ 450 m<sup>2</sup>.

Il est proposé au bureau, la cession de la parcelle ZW 281 d'une surface de 2 047 m<sup>2</sup> au prix de 7 € HT du m<sup>2</sup> au profit de la SCI LBME

Vu :

- La délibération du Conseil communautaire n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations accordées au Bureau par le Conseil Communautaire,
- L'avis des domaines du 25 septembre 2023 estimant la valeur vénale des biens (parcelle mère ZW 281) à 7 € HT du m<sup>2</sup>, soit un total de 14 329 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10%,

Teneur des discussions :

*La délibération n'a donné lieu à aucun débat.*

**Après en avoir délibéré :**

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE la cession de parcelle ZW 281 (2 047 m<sup>2</sup>) située sur le Parc d'Activités du Vau Jaune 2 à Bréhand, au bénéfice de la SCI LBME, ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 7 € HT/m<sup>2</sup>, soit 14 329 € HT,
- PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Délibération n°2023-189**

Membres en exercice : 19

Présents : 16

Absents : 3

Pouvoirs : 2

**GESTION DU PATRIMOINE  
ENTRETIEN DE SITES COMMUNAUTAIRES – PRESTATION PAR LES COMMUNES**

Lamballe Terre & Mer est propriétaire ou emphytéote de sites de proximité répartis sur l'ensemble du territoire. Afin de garantir l'entretien de ces sites selon les règles de l'art, des conventions d'entretien ont été signées en 2018 avec les communes concernées pour les sites suivants :

COMMUNE	SITE	PRESTATION
HENANBIHEN	Micro-crèche	Espaces verts
JUGON-LES-LACS CN	Station Sports Nature	Espaces verts
	Micro-crèche	Espaces verts
	Lac de Jugon	Entretien des abords
	Manoir du Lou	Broyage de l'entrée du site
PLEDELIAC	Base aviron	Espaces verts
PLENEE-JUGON	Micro-crèche	Espaces verts
TRAMAIN	Résidence d'Armor	Espaces verts et communs
TREBRY	Station VTT	Espaces verts

Ces conventions concernant les sites recensés ci-dessus arrivent à échéance le 31 décembre 2023. Il est nécessaire de les renouveler et d'intégrer deux nouvelles conventions concernant des sites communautaires situés sur les communes de Pléneuf-Val-André et d'Erquy. Ces conventions sont conclues pour une durée de 5 ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028). Le montant financier de cette prestation est calculé par le produit du forfait annuel par le coût horaire de main d'œuvre voté chaque année en Conseil communautaire. Ce forfait est prédéfini avec les communes concernées pour chaque site.

COMMUNE	SITE	PRESTATION	FORFAIT ANNUEL
ERQUY	Maison médicale	Espaces verts	70 h
HENANBIHEN	Micro-crèche	Espaces verts	23 h
JUGON-LES-LACS CN	Station Sports Nature	Espaces verts	29 h
	Micro-crèche	Espaces verts	31 h
	Lac de Jugon	Entretien des abords	70 h
	Manoir du Lou	Broyage entrée du site	4 h
PLEDELIAC	Base aviron	Espaces verts	88 h
PLENEE-JUGON	Micro-crèche	Espaces verts	28 h
PLENEUF-VAL- ANDRE	Maison médicale Simone	Espaces verts	47 h
	Résidence du	Espaces verts	24 h
TRAMAIN	Résidence d'Armor	Espaces verts et	75h
TREBRY	Station VTT	Espaces verts	81h

Vu la délibération du Conseil communautaire :

- n°2018-207 du 13 novembre 2018, confiant l'entretien de certains sites communautaires aux communes
- n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations accordées au Bureau par le Conseil Communautaire,

Considérant le projet de convention transmis aux membres du Bureau communautaire,

Teneur des discussions :

*La délibération n'a donné lieu à aucun débat.*

**Après en avoir délibéré :**

Le Bureau communautaire :

- CONFIE l'entretien de certains sites communautaires aux communes, selon les conditions ci-dessus,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ces conventions et tout autre document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Président de séance :**  
**ANDRIEUX Thierry**



**Secrétaire de séance :**  
**AILLET Claudine**

